

INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE PAUL RICARD

# La Lettre d'information

## Mérou brun

Reconduction du moratoire



## Natura 2000

Action !  
Et déjà une première...



## La recherche en plein essor



N°7 décembre 2008

*Mérou brun.  
Le moratoire  
interdisant de chasser  
et de pêcher l'espèce  
Epinephelus marginatus  
a été reconduit.  
Les scientifiques  
expliquent pourquoi.*

# Mérou brun

## Reconduction du moratoire



Le mérou brun est une espèce emblématique de Méditerranée. Ce grand poisson peut dépasser les 40 kg et mesurer près d'un mètre.

La pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine du mérou brun sont interdites sur les côtes continentales françaises de Méditerranée. Le préfet de Région PACA a reconduit jusqu'au 31 décembre 2013, un moratoire pris pour la première fois en 1993.

La mesure ciblait alors uniquement la chasse sous-marine. Renouvelée en 1997, elle a été étendue en 2002 à toutes formes de pêche à l'hameçon. L'objectif était de préserver les juvéniles qui commencent à s'établir sur nos côtes et les adultes susceptibles d'être capturés par des palangriers. La pêche artisanale du mérou au filet, qui reste très accessoire pour nos pêcheurs, est autorisée.

*encore très loin des seuils de populations que certains sites pourraient accueillir compte tenu de leurs ressources en nourriture et abris ».*

En zones non protégées, les recensements effectués depuis

compté entre 35 et 75 mérous. Pas plus de 3 ou 4 auraient sans doute été observés au tout début du moratoire. Et dans ces sites potentiellement favorables, même avec 100 mérous, on serait très loin d'une saturation.

En 2005, au Parc national de Port-Cros, près de 500 mérous ont été dénombrés sur un territoire plus petit que celui de Marseille. De plus, autour de

le seuil de saturation des abris disponibles est atteint.

Par ailleurs, selon une étude du GEM, la présence de ces mérous n'exclut pas celle des autres poissons. Les grands prédateurs (dentis, barracudas, chapons, murènes...) sont bien là. Et en abondance. Il en est de même pour leurs proies. Les effets bénéfiques du moratoire sont incontestables. Les scientifiques l'affirment, le mérou est une espèce phare pour les plongeurs. Il est le symbole de la richesse des fonds marins et, par conséquent, un élément moteur de l'économie ■

(\*) Renseignements : [www.gemlemrou.org](http://www.gemlemrou.org).

***Nous sommes encore très loin des populations que certains sites pourraient accueillir.***

L'initiative du moratoire revient au Groupe d'Etude du Mérou (GEM)\* ; sa reconduction a été soutenue par l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, les fédérations de plongée et de chasse sous-marine, et les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de la Méditerranée continentale.

Pour certains usagers de la mer, cette mesure d'interdiction a trop duré : « Les communautés marines sont déséquilibrées par la pullulation des mérous que le moratoire a engendrée. »

### QU'EN PENSENT LES SCIENTIFIQUES ?

Certes, ils constatent qu'avec le réchauffement des eaux, les populations de mérous se sont accrues. Cependant, estiment-ils, « Nous sommes



Ilot de la Gabinière dans le Parc national de Port-Cros (Var)

***L'abondance de mérous ne perturbe en rien les autres espèces, ni l'écosystème !***

2005 à Marseille, aux archipels de Riou et du Frioul, sont significatifs : les plongeurs ont

l'îlot de La Gabinière, les effectifs se sont stabilisés à 200 spécimens, ce qui suggère que



Préparation d'une plongée de recensement par le Groupe d'étude du mérou (GEM) qui joue un rôle moteur dans la protection de cette espèce en Méditerranée.